

PROCES VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE

Séance du jeudi 28 mai 2020

Membres du Conseil Académique : 26 Présents : 14 Absents : 7 Procurations : 5

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M. Pierre-Auguste LUBIN	Absent
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		M ^{me} Ileen COLOM	Proc M. Andrew RAMDOWAR
M. Mathieu NACHER	Présent	M ^{me} Taylia TIEN-LIONG	Absente
M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Présent	M ^{me} Léa-Audrey TSEFHU	Absente
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilés) :		Organismes de recherche :	
M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU	Présente	M. Fabian BLANCHARD, IFREMER	Proc M. Antoine GARDEL
M ^{me} Inga SABINE	Présente	M. Antoine GARDEL, CNRS	Présent
Collège C (Docteurs) :		M. Mirdad KAZANJI, Ins. Pasteur	Absent
M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER	Présente	M. Stéphane CALMANT, IRD	Présent
M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Proc Mme Inga SABINE	M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD	Présente
Collège D (Autres pers. enseignants) :		M. Alex AGAPIT, CNES	Présent
M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT	Présente	Personnalités extérieures	
M ^{me} Claude DANGLADES	Absente	M ^{me} Yasminah BELLONY	Proc Mme Maria LONY
Collège E (Personnels BIATSS) :		M ^{me} Suzanne PONS	Proc M. Laurent LINGUET
M ^{me} Sandrine ADONIS	Présente	M ^{me} Valérie MAGNE	Absente
M ^{me} Xiomara STEPHENSON	Absente	M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Présente
Collège F (Etudiants) :		Assiste également :	
M. Andrew RAMDOWAR	Présent	CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absent
Voix consultative (art. L953-2 du CE)			
M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE)	Présent		
M. le DGS (Guy GARDAREIN)	Absent		
M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Absent		
Personnalités invitées : Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances – M. Nicolas RUPPLI, SCD – Mme Marianne PALISSE, DFR LSH – M ^{me} Valérie ROBINEL, DRHM – Mme Linda AMIRI, MINEA – Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE			

La présidente du conseil académique, ouvre la séance à 14h16 après avoir constaté le quorum.

14 membres sont présents et cinq procurations ont été données.

Elle annonce l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV du 23 janvier 2020

1. Points d'information :

- Point sur le fonctionnement de l'Université durant le confinement et dans le cadre du déconfinement : continuité pédagogique et plan de reprise des activités
- Point d'étape sur la Ruche pédagogique

2. Recherche :

Point sur l'appel à projets recherche

3. RH :

- Procédure en cas de recours aux associations
- Procédure en cas de recours aux collaborateurs occasionnels bénévoles des services publics

4. Formation :

- Note de cadrage sur la scolarité et l'assiduité des étudiants
- Procédure d'admission et de validation dans une formation à l'Université de Guyane
- Règlement des jurys d'examens et délivrance de diplôme à l'Université de Guyane
- Validation maquette LP « protection et valorisation du patrimoine historique et culturel »
- Présentation du MOOC « thermique du bâtiment pour les constructions tropicales et équatoriales »
- Modification des calendriers pédagogiques

5. Conventions :

- a) Convention de prestation de services et de coopération documentaire UG / UA
- b) Convention de consortium - développement de la bibliothèque numérique collaborative MANIOC UG / UA
- c) Convention-type UG / association NQT

6. Questions diverses

Elle demande s'il y a des questions diverses et passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.

Approbation du PV du 23 janvier 2020

La Présidente soumet ce procès-verbal au vote :

- Nombre de votants : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 19

Décision : le procès-verbal du 23 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Points d'information :

- a) *Point sur le fonctionnement de l'université durant le confinement et dans le cadre du déconfinement : continuité pédagogique et plan de reprise des activités*

M. Antoine PRIMEROSE expose les dispositions mises en œuvre pour la continuité pédagogique. Il salue l'implication de l'ensemble des collègues enseignants avec l'aide du STICE. Les étudiants ont été également accompagnés. L'université, en lien avec l'association GUYACLIC a mis à leur disposition des ordinateurs.

S'agissant des examens, il y a eu un cadrage qui a permis de donner une information claire aux étudiants avec un passage en contrôle continu pour toutes les formations.

L'université accompagne également les étudiants en situation de précarité en organisant entre autre la distribution de paniers solidaires en collaboration avec le VP étudiant, la mairie de Cayenne et le CROUS. 300 paniers solidaires ont ainsi pu être distribués.

Un plan de reprise d'activités a été élaboré avec l'ensemble des services pour faire face au déconfinement du 11 mai. Ceux-ci ont été questionnés afin de réaliser un diagnostic et préparer un document de synthèse qui a été présenté en comité de direction, débattu et validé en CHSCT et comité technique.

Des masques ont été distribués aux agents et du gel hydro alcoolique est mis à disposition en différents lieux (cage d'escalier, salles de réunion, pour l'utilisation des photocopieurs...). Les agents travaillent à distance et en présentiel quand cela est nécessaire.

Certains examens et concours devront se dérouler en présentiel. Tout sera mis en œuvre pour que ces épreuves se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité.

Les étudiants sont peu nombreux en résidence universitaire, une soixantaine environ. Il y a une vigilance particulière pour ceux qui sont restés sur place pendant le confinement. L'assistante sociale, le psychologue et l'infirmière ont été sollicités pour une surveillance, de l'écoute et un suivi particulier en cas de besoin.

b) Point d'étape sur la Ruche pédagogique apprenante

La présidente rappelle que ce projet sur papier avait fait l'objet d'une réécriture avant sa mise en œuvre, suite aux recommandations faites au conseil académique du 4 juillet 2019 : Le projet finalisé devant être présenté à la rentrée de septembre 2019.

Elle a souhaité en faire un point d'étape afin de savoir s'il y a des réajustements à y apporter.

Mme Inga SABINE, étant la seule représentante de l'INSPE, fait remarquer que des documents ont été envoyés et peuvent faire l'objet d'une discussion

La présidente indique que le but n'était pas de prendre connaissance une énième fois du document mais de discuter de l'évolution du projet (expérimentation, nombre de personnes concernées) et permettre au conseil académique de faire des observations.

Elle demande à Mme Inga SABINE si elle souhaite intervenir sur ce point.

Celle-ci n'ayant pas prévu de prendre la parole sur ce point indique que des enfants ont été accueillis de 16 heures à 18 heures. C'est un projet qui se met en place avec des ajustements à réaliser et des points d'amélioration à apporter. Les éléments sont entre les mains des membres du conseil et la directrice de l'INSPE est régulièrement présente en comité de direction pour répondre à ces questions. Elle la sensibilisera et demande que ce point soit reporté.

2. Recherche

• Point sur l'appel à projets recherche

M. Laurent LINGUET présente les relevés de décisions de la commission d'analyse des réponses de l'appel à projets recherche du 13 mars et de la commission recherche du 22 mars 2020.

Il rappelle que l'appel à projets a été lancé en janvier 2020. Il y avait 16 dossiers pour un total de demande d'un peu plus de 150 k€. 10 projets ont été retenus pour un montant de 10 k€ à répartir.

Il rappelle les trois thématiques sur lesquelles il fallait émerger :

Thématique 1 : Mise en œuvre du projet Riesta

Thématique 2 : Coopération internationale

Thématique 3 : Projets de plateforme

Après le confinement, il a fallu se questionner sur la faisabilité de mettre en œuvre ces projets car pour 73 % des demandes, il s'agissait de financements de missions à l'étranger.

La commission recherche s'est donc réunie le 22 mai afin de faire des recommandations au conseil académique. Elle a proposé que toutes les missions entre la Guyane et l'étranger soient neutralisées au vu de la situation sanitaire. Quant aux missions intra Guyane et entre la Guyane et l'Hexagone elles pourront être réalisées en fonction de la situation.

Mme Inga SABINE fait remarquer qu'elle n'a pas été conviée à cette réunion. M. Laurent LINGUET s'en excuse et explique qu'il s'agit d'une méprise de sa part. En effet, il n'a pas utilisé la bonne liste de diffusion.

La commission recherche a également proposé aux porteurs de projets de reporter leurs projets à 2021 sur les crédits de l'appel à projets 2021 ou de ne reporter que les missions à l'étranger à 2021. Certains ont fait

le choix de reporter tout ou partie de leurs projets. Donc, une partie des projets va élargir sur la dotation 2020 et une autre sur la dotation 2021.

Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil académique. Les projets seront financés sur deux dotations sachant que pour 2020, il y a un solde de 69 700 € qu'il convient de répartir à nouveau.

La commission a souhaité que cette somme soit répartie sous forme de dotations de fonctionnement aux unités de recherche et non pas sous la forme d'un appel à projets. Si cette recommandation est suivie par le conseil, il resterait à déterminer la clé de répartition de cette dotation. Plusieurs propositions ont été faites :

- En fonction du nombre d'enseignants-chercheurs
- En six parts égales pour chaque unité de recherche
- Multicritères :
 - . Nombre d'enseignants-chercheurs de chaque unité
 - . Niveau/taux de publication par unité
 - . Soutien exceptionnel à une unité
 - . Soutien à un projet structurant

La présidente demande aux membres du conseil de se prononcer sur les différentes propositions de la commission recherche.

M. Laurent LINGUET rappelle que ce qui est attendu du conseil est un vote sur les projets retenus, ce vote étant assorti de modalités bien spécifiques de financement (une partie sur la dotation 2020 et une partie sur la dotation 2021) et un vote sur les critères de répartition du solde de 69 700 € sous forme de dotation de fonctionnement.

M. Antoine PRIMEROSE rappelle que les membres du conseil avaient souhaité des critères d'excellence au sein des laboratoires de l'université et que le soutien des équipes passe par un financement récurrent au nombre d'enseignants-chercheurs par unité.

M. Laurent LINGUET indique que la commission recherche doit se réunir pour déterminer les critères de répartition des dotations qui satisfasse toutes les parties.

Mme Inga SABINE quant à elle, plaide la cause de MINEA qui est un laboratoire en construction. Elle ne souhaite pas que celui-ci soit pénalisé par une répartition axée sur le nombre de producteurs. Elle soutient la proposition d'une répartition égale entre les différents laboratoires de l'université.

M. Stéphane CALMANT propose une répartition sur les doctorants ou post-doctorants.

Mme Nadine AMUSANT indique que la commission recherche a déjà testé une répartition sur le travail en équipe et cela ne s'est pas bien passé. Il a également été testé la répartition par rapport au nombre de chercheurs. Par conséquent, elle propose une répartition par nombre d'équipes ou, comme le propose M. Antoine PRIMEROSE, selon la qualité et le nombre de producteurs.

Elle souhaiterait que les composantes soient associées lors de la réflexion sur les critères de qualité pour éviter toute discussion une fois que les décisions de la commission recherche sont prises.

La présidente indique que la commission recherche devra tenir une réunion qui serait dédiée à cette réflexion.

M. Antoine GARDEL pense que diviser ce reliquat de 69 k€ par laboratoire serait la solution la plus équitable pour lors. Il convient effectivement d'avoir une réflexion pour déterminer une bonne fois pour toutes les critères de répartition.

Après ces échanges, la présidente indique que deux propositions se distinguent :

- 1 - Une répartition égale entre laboratoires.
- 2 - Présentation au CAC de juillet (après nouvel avis de la commission recherche).

Elle soumet ces propositions au vote :

Proposition n°1 - répartition égale entre laboratoires :

➤ Nombre de votants :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	6
➤ Contre :	1
➤ Pour :	12

Décision : la répartition entre laboratoire est approuvée.

Départ de M. Andrew RAMDOWAR avec la procuration de Mme Ileen COLOM.

Proposition n°2 – présentation au CAC de juillet (après nouvel avis de la commission recherche) :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	4
➤ Contre :	11
➤ Pour :	2

Décision : cette proposition n'est pas retenue.

3. RH

a) Procédure en cas de recours aux organismes tiers dans les enseignements

La DRH, Mme Valérie ROBINEL rappelle aux membres du conseil qu'ils ont déjà eu à délibérer sur cette procédure au mois de juillet 2019 et qu'après 18 mois de pratique, il a paru nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités de chaque acteur.

Il est donc proposée une procédure très détaillée avec une indication précise des rôles et des missions de la composante, des services de l'administration générale mais également la liste des pièces à fournir.

Il y a un focus particulier sur le paiement de ces interventions, il s'agit d'un paiement via un bon de commande réglé de la même manière que pour n'importe quel fournisseur. Toutefois, afin de garantir la soutenabilité de l'offre de formation, ces enseignements seront saisis dans l'application dédiée à la gestion des heures de vacations.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	4
➤ Contre :	0
➤ Pour :	13

Décision : la procédure en cas de recours aux organismes tiers dans les enseignements est approuvée.

b) Procédure en cas de recours aux collaborateurs occasionnels bénévoles des services publics

Mme Valérie ROBINEL informe qu'il s'agit d'uniformiser la procédure entre toutes les parties et les formaliser par des conventions de partenariat qui précisent spécifiquement les obligations de chacun, les enseignements assurés et la non rémunération des heures effectuées.

Ces heures seront néanmoins saisies dans l'application dédiée à la gestion des heures de vacances afin de vérifier la soutenabilité de l'offre de formation d'une part, et de travailler d'autre part sur le coût des formations.

Dans les procédures proposées, il y en a une qui concerne une convention entre l'université et un organisme et une autre dans le cas où le collaborateur intervient à titre individuel.

Les procédures sont détaillées et reprennent les rôles et responsabilités de chaque acteur, composante ou direction de l'administration générale.

La présidente soumet cette procédure au vote :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	3
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : la procédure en cas de recours aux collaborateurs occasionnels bénévoles des service publics est approuvée.

4. Formation

Mme Sophie ALBY fait un rappel du processus avant l'arrivée devant le conseil académique. Les premières propositions ont été présentées aux composantes entre le 9 et le 31 janvier, puis il y a eu un travail en interne des composantes et enfin deux réunions du collège le 9 et 31 avril.

a) Note de cadrage sur la scolarité et l'assiduité des étudiants

Cette note se base sur l'arrêté du 30 juillet 2019 qui a modifié ses conditions, il y a donc une adaptation des procédures de l'université avec des implications sur les MPCCC. Il s'agit d'une année test, un bilan sera fait l'année prochaine.

Elle énumère les grands principes qui organisent la scolarité et l'assiduité qui figurent dans l'article 2 de la note de cadrage.

Au niveau de l'établissement, il y a un principe d'information de l'établissement et de ses partenaires dans ce domaine. Les conditions de scolarité et d'assiduité font l'objet d'une procédure qui suppose :

- Une présentation annuelle au CAC et au CA : validation des conditions et bilan de l'année écoulée,
- La présentation de ce bilan au Recteur d'académie,
- L'information sur les absences injustifiées transmises au CROUS au moins deux fois par semestre.

Pour les étudiants, il y a une obligation de justification des absences, engagement dans le cadre du contrat pédagogique.

La présidente soumet cette note au vote :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	17

Décision : la note de cadrage sur la scolarité et l'assiduité des étudiants est votée à l'unanimité.

b) Procédure d'admission et de validation dans une formation à l'Université de Guyane

Mme Sophie ALBY indique que cette procédure reprend deux objectifs : la mise en conformité avec la loi Silence Vaut Accord « SVA », l'harmonisation et la sécurisation des procédures.

La loi SVA suppose que dans un délai de deux mois à la date de réception des dossiers, une réponse soit apportée. S'il n'y a pas de réponse dans ce délai, l'étudiant peut considérer que sa demande est acceptée. Il y a donc nécessité de mettre en place un calendrier permettant d'éviter le dépassement de ce délai.

Le second point concerne l'harmonisation et la sécurisation des procédures. Les commissions pédagogiques de l'université ont des missions très variées, certaines au niveau national et d'autres au niveau de l'établissement. Il y a donc nécessité de mettre en place des dispositions générales et spécifiques.

Mme Sophie ALBY fait ensuite lecture des dispositions générales et spécifiques. Les dispositions générales s'appliquent à toutes les commissions pédagogiques et sont complétées par les dispositions spécifiques prévues dans les textes.

Concernant les dispositions spécifiques, les textes prévoient que les commissions de validation des études (VE) et validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) soient présidées par un Professeur des Université sauf dérogation et après avis conforme du conseil académique.

Elle termine sa présentation par les règles de création et de fonctionnement.

La présidente soumet cette procédure au vote :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	17

Décision : la procédure d'admission et de validation dans une formation de l'Université de Guyane est votée à l'unanimité.

c) Règlement des jurys d'examens et délivrance de diplôme à l'Université de Guyane

Mme Sophie ALBY indique que seul le président de l'université est habilité à nommer le/la président-e et les membres du jury sur proposition des responsables de formation transmise aux directeurs de composantes de formation et de recherche.

La composition du jury est publique. Seuls peuvent y participer et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements. Cette composition suppose des membres avec voix délibératives et des membres avec voix consultatives.

Pour chaque composition de jury, le choix a été fait de proposer des suppléants de manière à pallier les difficultés éventuelles de tenue de jurys. Il est également prévue la tenue de jury à distance le cas échéant.

Elle fait lecture de la composition des six jurys en fonction des diplômes et liées à des textes réglementaires :

- Jury de licence et de master
- Jurys de licence professionnelle
- Jury de DUT / BUT
- Jury de l'INSPE
- Jurys de formations médicales
- Formations co-accréditées

La présidente soumet au vote cette proposition :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	17

Décision : Le règlement des jurys d'examens et délivrance de diplôme à l'Université de Guyane est voté à l'unanimité.

d) Validation maquette LP « protection et valorisation du patrimoine historique et culturel »

Mme Marianne PALISSE présente M. Tristan BELLARDIE mis à disposition par le rectorat et porteur du projet.

Celui-ci indique qu'il fera un point sur le contexte de la formation, les attendus, son organisation et les modalités d'accès telles que prévues pour la rentrée prochaine.

Il s'agit d'une formation de l'Université de Guyane créée en 2017 construite au sein du DFR LSH. Cette création correspond à un besoin de diversité des formations professionnalisantes en Guyane et est en cohérence avec la volonté ministérielle de développer la filière professionnelle.

Elle correspond à un souci de développement de la coopération scientifique et l'intégration de l'Université de Guyane dans son espace géographique immédiat (plateau des Guyanes, Caraïbes).

C'est également une revendication forte des professionnels du patrimoine et de la culture pour former des cadres et des agents locaux à travers une formation qui est à la fois attractive et adaptée au contexte socio-économique du territoire.

C'est un besoin d'ingénierie pour valoriser le patrimoine guyanais et ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles et économiques pour le territoire.

Les attendus de la formation.

Il s'agit d'une maquette à forte identité « plateau des Guyanes ». C'est une formation ouverte sur des métiers spécifiques essentiels à l'animation et la conservation du patrimoine et qui répond aux besoins de l'employabilité de la Guyane dans le domaine du patrimoine.

Elle correspond également à une volonté de montée en compétences des agents, des professionnels du secteur à travers une formation continue qui est à développer.

Elle peut être aussi une formation rémunératrice pour l'Université de Guyane en développant l'apprentissage puis la formation continue.

Sur l'organisation de la formation, elle a été élaborée dans l'aspect réglementaire. C'est une des seize licences professionnelles ouvertes cette année dans les universités françaises. La rareté des licences professionnelles patrimoine suscitent de l'intérêt.

Le volume horaire total de la formation correspond à 344 heures équivalent TD plus 150 heures de projets tutorés soit 494 heures sur l'année. 56 % des enseignements seront assurés par des titulaires de l'Université de Guyane, 13 % dans le cadre du vivier des enseignants extérieurs et 31 % par les professionnels du secteur.

En terme de coût, 33 % de la formation est mutualisé avec la LP tourisme et les L3 histoire ce qui permettra de réduire le coût de la formation en termes d'heures de cours.

Il est prévu 24 heures de cours par semaine répartis sur 10 à 12 semaines afin de favoriser l'alternance une semaine sur deux avec des contrats d'apprentissage.

En ce qui concerne les modalités d'accès à la formation, il faut un Bac+2 pour y entrer à minima, une L2 en sciences humaines ou en langues, un BTS ou un DUT dans le domaine du tourisme. Il y a également la possibilité d'y accéder avec un Bac en VAP avec 3 ans d'expériences professionnelles minimum en lien avec le domaine de la culture et du patrimoine.

Le recrutement doit être fait sur dossier de candidature composé d'un CV et d'une lettre de motivation et un test de culture générale sur le plateau des Guyanes. Un entretien complémentaire peut être fait en cas de besoin.

Cette formation sera proposée en formation initiale, continue et en alternance. Les tarifications sont en cours d'élaboration.

Des négociations sont en cours avec des partenaires du monde professionnel qui couvrent l'ensemble du territoire et des domaines du patrimoine que ce soit les institutions, les entreprises privées ou associatives.

Mme Inga SABINE interpelle sur la UEO5.1 *Histoire et patrimoine des Guyanes* :

« Je m'interroge sur la place qui est réservée sur une partie de l'histoire assez importante en Guyane et je trouve que cela ne transparait pas dans les mots énoncés dans le projet de maquette. C'est quand même la parenthèse de trois siècles, cela paraît comme une parenthèse de l'esclavage, l'histoire de l'esclavage par les temps qui courent, on est en plein temps des commémorations de l'abolition de l'esclavage, de la mémoire de l'esclavage et de la colonisation, il aurait été intéressant de rajouter, de matérialiser de façon plus visible cette partie de l'histoire dans cette licence « histoire et patrimoine des Guyanes » parce qu'il y a 20 h de TD consacrées à l'archéologie précolombienne. Je pense que ce serait bien de compléter par cet aspect de l'histoire qui me paraît importante dans cette licence professionnelle ».

M. Thierry BELLARDIE affirme que l'histoire de l'esclavage est totalement intégrée dans les intitulés.

Mme Inga SABINE : « 24 h de TD, 10 de CM qui va de l'histoire précoloniale jusqu'aux migrations récentes. C'est quand même un peu noyé, ça me paraît un peu anecdotique dans ce volume horaire consacré à cette plage de l'histoire ».

M. Thierry BELLARDIE indique qu'il y a une part de l'enseignement lié à l'esclavage qui est retrouvée dans la partie « archéologie coloniale » et des éléments qui apparaissent dans la partie « patrimoine matérielle et immatérielle ». On retrouve également la mise en valeur un certain nombre d'éléments liés à l'esclavage dans la partie « patrimonialisation et mise en tourisme ». De ce fait, l'esclavage n'apparaît pas comme un élément historique à part, il est totalement transversal.

Mme Inga SABINE : « j'ai bien entendu mais je pense qu'il y a quand même des mots clés qui sont importants à mettre notamment le mot clé « mémoire » à rajouter dans les intitulés, ce mot « mémoire » qui me semble tout à fait convenir avec l'intitulé de la licence professionnelle patrimoine, « Patrimoine et mémoire » il me semble que le mot « mémoire » à toute sa place dans les intitulés d'autant qu'on est dans le temps de la réflexion sur la création de lieux de mémoire et donc de patrimoine dans ce domaine ».

M. Thierry BELLARDIE affirme que la mémoire fait partie de ce qui est patrimoine immatériel. Lors du passage en CFVU il avait été demandé de simplifier les intitulés par rapport aux examens que devraient passer les étudiants.

Mme Sophie ALBY complète les propos de M. Thierry BELLARDIE en indiquant qu'en CFVU il avait été demandé, compte tenu qu'il s'agit d'un semestre assez lourd en nombre d'heures de cours avec beaucoup d'EC, de trouver des intitulés plus génériques.

Elle rajoute qu'il existe une nomenclature pour les licences professionnelles et qu'il ne peut être rajouté des mots autres que ceux de la nomenclature. Pour l'intitulé de la formation, il s'agit d'une nomenclature nationale.

Mme Raphaëlle RINALDO souhaiterait connaître les institutions qui ont réclamé cette formation et quels sont les débouchés, métiers, formations dans le tissu économique local ?

M. Thierry BELLARDIE mentionne les Archives Territoriales, le Parc Amazonien de Guyane, le secteur privé est également intéressé par cette formation ainsi que la Collectivité Territoriale de Guyane.

Après ces échanges, la présidente passe au vote :

➤ Nombre de votants :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	2
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la maquette LP « protection et valorisation du patrimoine historique et culturel » est approuvée.

Départ de Mme Sandrine ADONIS.

f) Modification des calendriers pédagogiques

Mme Marianne PALISSE indique qu'afin de permettre aux étudiants empêchés de récupérer les cours et de leur redonner un minimum d'égalités des chances, le département LSH a décidé de leur donner un peu plus de temps.

Il a été fait le choix de reculer la première session qui devait se terminer le 11 mai, date du déconfinement de 15 jours jusqu'au 29 mai. Les jurys se tiendront les 8 et 9 juin et les résultats seront publiés le 12 juin.

Pour la 2^{ème} session, elle commencera 10 jours après la publication des résultats du 22 juin au 4 juillet. Les jurys se tiendront le 15 juillet et les résultats seront publiés les 16 et 17 juillet.

La présidente soumet au vote ces modifications du calendrier pédagogique du DFR LSH :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	16

Décision : les modifications du calendrier pédagogique du DFR LSH sont approuvées à l'unanimité.

Mme Ghislaine PREVOT indique qu'il s'agit du calendrier pédagogique de la licence SVT, pour le département ST, il n'y a que très peu de modifications sur ce calendrier.

La fin du semestre est reportée au 7 juin. Les jurys se tiendront la 2^{ème} semaine de juin, les étudiants auront une période de révision de deux semaines avant la 2^{ème} session prévue début juillet avec des examens terminaux prévus la 2^{ème} semaine de juillet. Les inscriptions se feront la dernière semaine de juillet.

La présidente procède au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	16

Décision : les modifications du calendrier pédagogique SVT du DFR ST sont approuvées à l'unanimité.

Mme Anne-Marie VIGUES s'étonne de l'absence de présentation de calendrier de l'INSPE. La secrétaire des instances indique qu'elle n'a reçu aucun calendrier pédagogique modifié émanant de l'INSPE.

e) Présentation du MOOC « thermique du bâtiment pour les constructions tropicales et équatoriales »

M. Laurent LINGUET indique qu'il s'agit d'un MOOC conçu par l'ADEME constitué de vidéos, de supports de cours et qui porte sur la construction bioclimatique en pays chauds.

L'idée de la directrice de l'ADEME est que ce MOOC soit accessible aux étudiants. Elle en a fait la proposition à M. Ouahcène NAIT-RABAT, responsable du DUT Génie Civile et Construction Durable et de la LP Génie Civile et Construction afin que ce MOOC soit intégré dans ces diplômes.

Avec son équipe pédagogique, celui-ci a proposé d'inclure l'ensemble de ce MOOC soit, trois modules, dans le DUT Génie Civile et Construction Durable et dans la LP Génie Civile, il a décidé d'intégrer le MOOC concernant le bâtiment durable en pays chauds.

Cette intégration n'impose aucune modification de la maquette du DUT. Il ne s'agit que d'un supplément d'enseignement. Par contre pour la LP, il a fallu supprimer un enseignement qui s'intéressait aux matériaux bioclimatiques pour le remplacer par ce MOOC.

Il est alors proposé à la place, d'organiser avec l'association AQAA « Actions pour une Qualité urbaine et Architecturale Amazonienne », un séminaire annuel sur les problématiques de la dégradation des matériaux de construction en milieu amazonien.

Il est soumis à l'approbation du conseil, l'ajout des parties de ce MOOC en DUT et la modification de la licence professionnelle pour l'intégrer dans le programme des étudiants.

Mme Nadine AMUSANT se dit favorable à l'intégration de ce type de module qui apporte une ouverture extérieure aux étudiants.

La présidente soumet cette proposition au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	16

Décision : l'intégration du MOOC « thermique du bâtiment pour les constructions tropicales et équatoriales en DUT et licence professionnelles est approuvée à l'unanimité.

5. Conventions

M. Nicolas RUPPLI indique qu'il s'agit de deux conventions qui sont liées. L'une de prestation de services et l'autre de consortium. Elles concernent la coopération entre l'Université de Guyane et l'Université des Antilles, particulièrement entre leurs services communs de documentation.

a) Convention de prestation de services et de coopération documentaire UG / UA

Il s'agit du renouvellement d'une convention qui existe depuis la scission des universités, les liens entre les bibliothèques sont restés assez étroits.

Cette convention est signée pour une durée de deux ans et concerne un certain nombre de points entre les deux bibliothèques. Elle concerne entre autre le cofinancement de la documentation médicale, la réciprocité des prêts pour les personnels des universités ainsi que la refonte de la bibliothèque numérique collaborative MANIOC, objet de la deuxième convention.

Départ de M. Mathieu NACHER.

La présidente soumet cette convention au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la convention de prestation de services et de coopération documentaire UG / UA est approuvée à l'unanimité.

b) Convention de consortium – développement de la bibliothèque numérique collaborative MANIOC UG / UA

M. Nicolas RUPPLI explique que cette bibliothèque numérique collaborative est dédiée à la Guyane et à la Caraïbes avec une valorisation du patrimoine écrit, historique, iconographique. Il y a près de 3 000 vidéos dont de nombreuses captations de conférences faites en Guyane et aux Antilles.

C'est un outil qui se développe et qui, au bout de 10 ans d'existence, est arrivé à une limite technique d'où une refonte technologique en cours menée par la bibliothèque des Antilles.

Il s'agit également d'une formalisation du fonctionnement. La bibliothèque numérique MANIOC est un réseau avec un noyau dur, qui fait l'objet de la convention, composé des deux universités et de leur bibliothèque respective mais également d'une dizaine d'institutions telles que les archives territoriales de Guyane, la bibliothèque Franconie, la bibliothèque universitaire, le musée des cultures guyanaises.

Il devenait donc impératif de définir des règles de fonctionnement. Le but étant dans un premier temps que les deux universités signent et formalisent ce noyau dur, puis de faire signer les partenaires et démarcher et d'autres tels que la mairie de St Laurent du Maroni.

Une contribution financière assez modeste pour l'Université de Guyane est prévue dans la convention.

La présidente soumet cette convention au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la convention de consortium – développement de la bibliothèque numérique collaborative MANIOC UG / UA est approuvée à l'unanimité.

c) Convention-type UG / association NQT

Mme Rolande BARRAT présente cette convention qui associe l'Université de Guyane à l'association NQT « Nos Quartiers ont du Talent » qui existe depuis 2006. Elle a été créée dans le but d'aider les jeunes des quartiers défavorisés à s'insérer.

Ce partenariat a déjà été initié en 2017. Cette association a déjà un relais en outre-mer et la déléguée régionale est déjà venue présenter ses actions. Son objectif est de promouvoir, d'aider les jeunes à s'insérer avec un réseau de partenaires et de parrains à travers de grandes entreprises de l'Hexagone.

En Guyane ce sont près de 7000 étudiants qui ont été aidés, 9000 partenaires. Sur la région Antilles-Guyane se sont 900 jeunes une cinquantaine d'entreprises.

L'association existe depuis 2013 aux Antilles et depuis 2015 en Guyane. Aujourd'hui il y a un chargé de mission régional qui a été recruté pour la Guyane.

Il est donc apparu opportun de relancer ce partenariat en formalisant cette convention que M. René-Serge DE NEEF avait déjà initié.

Cette association pourra également aider sur le réseau PEPITE car elle travaille avec un certain nombre de partenaires dans l'Hexagone pour effectuer des prestations telle que l'aide à la recherche d'emplois. Cette action concerne les jeunes diplômés Bac+3 et plus. Environ une centaine d'étudiants inscrits au Pôle Emploi sont concernés. La porte d'entrée au niveau de l'université est le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle.

L'université est sollicitée par la chargée de mission Mme Valérie LINGIBE pour promouvoir l'association auprès des diplômés, faire connaître ses actions.

A la fin de la présentation de Mme Rolande BARRAT, la présidente demande à Mme Rolande BARRAT de se présenter auprès des membres du conseil. En effet, elle a rejoint l'Université de Guyane à la rentrée de septembre.

Mme Rolande BARRAT informe qu'elle est mise à disposition par le Rectorat au sein de la DOSIP en qualité de chargée de l'insertion professionnelle et de l'orientation.

Mme Raphaëlle RINALDO a l'impression que dans la convention, il n'y a pas la relation entre l'association NQT et l'Université de Guyane. Pour elle, les actions de l'association NQT ne sont pas clairement mentionnées, il est surtout fait état des actions de l'université.

Mme Rolande BARRAT explique que l'association amène son réseau et l'université également son réseau et ses moyens. Il existe un calendrier de toutes les actions que l'association NQT va mener avec le BAIP mais, elle amène son réseau d'entreprises et de parrains qui vont aider les jeunes à s'insérer dans le tissu économique guyanais dans un premier temps et ensuite à l'extérieur.

Elle rajoute qu'un comité de suivi devrait être constitué et se réunir une fois par an.

Mme Raphaëlle RINALDO demande s'il ne serait préférable d'annexer à la convention les actions de l'association NQT car si on ne connaît pas ce dispositif, la convention n'est pas très claire.

Mme Rolande BARRAT précise qu'il s'agit d'une convention type. L'association propose de nombreuses actions mais elle ne voit pas la nécessité de les insérer dans la convention. L'association présentera aux étudiants ses actions dans la région par le biais de la communication de l'université.

Mme Sophie ALBY fait remarquer qu'effectivement, la convention donne l'impression que c'est l'Université de Guyane qui mène les actions. Pour elle, il s'agit surtout d'un problème de formulation.

Mme Rolande BARRAT indique que la convention est d'une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Chaque année, il faudra annexer le programme des actions qui seront menées par l'association NQT et celles qui auront été menées au cours des trois dernières années.

La présidente propose que le document de présentation de l'association soit adressé aux membres du conseil.

Elle propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la convention-type UG / association NQT est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Réactivation du comité numérique

M. Antoine PRIMEROSE informe que ce comité avait été créé au sein de l'université en 2017. L'idée est de le réactiver et de le mettre à jour en désignant les membres. Il fait lecture de l'arrêté de constitution.

L'objectif de ce comité est dans un premier temps la validation des services d'enseignements car, les collègues ont été plongés, de par la situation, dans les modalités d'enseignements à distance avec des formats différents. Ces enseignements à distance doivent être évalués et pris en compte dans leur service. C'est le travail le plus important du comité numérique.

Mme Inga SABINE fait remarquer que le comité numérique avait déjà été mentionné dans les commentaires faits dans la note de cadrage. Cette décision revient-elle sur les revendications qui avaient été faites ?

Mme Sophie ALBY indique qu'il y a eu des échanges avec les directeurs de composantes et les personnes qui avaient fait les demandes. Il avait été demandé que le comité numérique soit élargi et intègre les directeurs de composantes ou leur représentant.

Mme Inga SABINE demande s'il est possible de discuter de la commission de préparation de la rentrée universitaire.

M. Antoine PRIMEROSE informe les membres du conseil qu'il a été décidé de créer cette commission pour anticiper la prochaine rentrée universitaire au vu de la situation sanitaire. Cette commission est assez large, elle implique les composantes, les personnels BIATSS et les personnels de la scolarité.

Mme Sophie ALBY rajoute qu'un travail a déjà été fait avec les personnels BIATSS. Cette commission a été élargie avec les enseignants, les personnels de la scolarité. La semaine prochaine, il est prévu une rencontre avec toutes les composantes pour commencer à présenter les scénarii possibles et les contraintes qui risquent de peser fortement sur cette rentrée universitaire de manière à avoir une discussion la plus large possible au sein de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17h06

Cayenne, le 11 juin 2020

La Présidente du conseil académique,




